



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 78164

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la filière apicole. En effet, premier département apicole de France, le Var a pris note avec intérêt du vote du 19 mars 2015 concernant l'interdiction à compter de 2016 des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes, réputés toxiques pour les abeilles. Si ce vote est confirmé, un grand pas aura été fait en faveur de la sauvegarde des abeilles, de l'apiculture et de l'humanité. Ceci étant, le renforcement de la filière apicole passe également par une augmentation du nombre d'apiculteurs professionnels. Ces derniers représentent aujourd'hui moins de 3 % des 42 000 apiculteurs répertoriés dans notre pays. Malgré le succès grandissant des ruchers-écoles relatifs à l'apiculture de loisir, il n'existe aujourd'hui aucune formation initiale permettant à des jeunes de devenir apiculteurs professionnels. Et il n'existe, pour ce faire, qu'une formation dispensée par le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Hyères, dans le Var. Pourtant, afin de permettre à la filière d'augmenter significativement la production mellifère qui n'a représenté en 2014 que 10 000 tonnes pour une consommation nationale de 40 000 tonnes, il est indispensable de favoriser la formation de nouveaux apiculteurs professionnels et de les accompagner dans la création de nouvelles exploitations apicoles. Face à cette situation, elle lui demande ce qu'il entend faire au niveau national, pour le développement et l'accompagnement de cette profession, particulièrement en matière de formation initiale, afin de favoriser l'installation de jeunes apiculteurs.

Texte de la réponse

Le plan de développement durable de l'apiculture lancé en 2013 par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) comporte un important volet de mesures pour relancer la production, professionnaliser la filière et installer des jeunes apiculteurs sur tout le territoire français. Les formations certifiantes et diplômantes proposées dans les établissements de l'enseignement agricole publics et privés visent la formation des apiculteurs professionnels ou la formation d'agriculteurs sensibilisés à l'apiculture. Ainsi, le brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole (BPREA) propose une spécialisation en « apiculture ». Ce diplôme confère la capacité professionnelle agricole permettant l'accès aux aides à l'installation. Actuellement 10 centres de formation professionnelle et de promotion agricole et 3 centres de formation d'apprentis annoncent préparer à un BPREA « apiculture », sans préjuger des établissements privés positionnés sur ce métier. Il convient aussi de noter que le baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole, qui prévoit un module d'enseignement à l'initiative de l'établissement, permet de proposer des projets pédagogiques professionnels et dans lequel la formation spécifique en apiculture trouve sa place. Le BTS analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) rénové à la rentrée 2014, peut permettre la formation de futurs apiculteurs. 4 établissements s'orientent dès la rentrée 2015 vers l'apiculture comme production support privilégiée pour leur BTSA ACSE. Par ailleurs, 5 exploitations d'établissements d'enseignement agricole publics ont une activité apicole, support pédagogique pour les élèves. Enfin, le MAAF a engagé la mise en place d'un certificat de compétence pour professionnaliser le métier d'apiculteur « certi api » destiné aux apiculteurs professionnels et aux apiculteurs prestataires auprès de tiers (collectivités et services de pollinisation auprès des

agriculteurs). La création prochaine de ce certificat a été annoncée lors d'un déplacement du Ministre de l'agriculture dans le Var le 19 juin dernier, au cours duquel Madame la Députée était présente.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78164

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2934

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6118